



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 15 mai 2023, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

M^{me} Jolyne Plourde

- Passage proposé trop étroit pour les piétons et les cyclistes de la rue Charcot entre le boul. de Mortagne et la rue Jacques-Cartier.

M^{me} Geneviève Poulin

- Innovation et bienveillance pour favoriser la sécurité des piétons et cyclistes avant celle des automobilistes de la rue Charcot.

M^{me} Marie Muldonney

- Rejet de l'option 3 préparée par la Direction du génie et demande d'une rencontre spéciale entre les citoyens de la rue Charcot et les décideurs afin de discuter de l'option 4 (dépôt d'une pétition).

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

230515-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en modifiant les points suivants :

5.3 Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-290-27 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone H-218 à même une partie de la zone H-186 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 10 logements dans cette nouvelle zone et d'autoriser un panneau numérique installé par la municipalité dans la zone C-673

6.6. Adoption - Projet de règlement numéro 2023-290-27 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone H-218 à même une partie de la zone H-186 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 10 logements dans cette nouvelle zone et d'autoriser un panneau numérique installé par la municipalité dans la zone C-673

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-2

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

230515-3

Avis de motion - Projet de règlement numéro 1292-9 modifiant le Règlement 1292 relatif aux chiens et aux chats afin de retirer les races interdites de chien

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement 1292 relatif aux chiens et aux chats afin de retirer les races interdites de chien.

230515-4

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-01-2 modifiant le Règlement 2006-01 sur la régie interne du conseil municipal afin de modifier la présomption de vote du président de la séance et la procédure à suivre pour poser une question

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement 2006-01 sur la régie interne du conseil municipal afin de modifier la présomption de vote du président de la séance et la procédure à suivre pour poser une question.

230515-5

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-290-27 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone H-218 à même une partie de la zone H-186 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 10 logements dans cette nouvelle zone et d'autoriser un panneau numérique installé par la municipalité dans la zone C-673

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone H-218 à même une partie de la zone H-186 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 10 logements dans cette nouvelle zone et d'autoriser un panneau numérique installé par la municipalité dans la zone C-673.

230515-6

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-396 ordonnant des travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable sur la rue De Montbrun entre la rue du Bosquet et le chemin de Touraine, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$

M^{me} la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable sur la rue De Montbrun entre la rue du Bosquet et le chemin de Touraine, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$.

Adoption de règlements

230515-7

Dépôt du projet de règlement numéro 1292-9 modifiant le Règlement 1292 relatif aux chiens et aux chats afin de retirer les races interdites de chien

230515-8

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-01-2 modifiant le Règlement 2006-01 sur la régie interne du conseil municipal afin de modifier la présomption de vote du président de la séance et la procédure à suivre pour poser une question.

230515-9

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-104-4 - Règlement décrétant une augmentation de 1 000 000 \$ du fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-10

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-290-25 - Règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone A-2032 à même une partie de la zone A-2027, d'autoriser des usages temporaires et complémentaires à certains usages agricoles dans la nouvelle zone A-2032 et d'adopter diverses dispositions relatives à l'architecture, au stationnement, à l'aménagement de terrain et à l'éclairage dans la nouvelle zone A-2032.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-11

Adoption - Règlement numéro 2023-290-26 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser la distribution externe de bière pour une microbrasserie artisanale autorisée à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par un usage de la classe C4 (restauration) dans la zone C-326, d'autoriser des enseignes totalisant au plus 6 m² de superficie sur

un bâtiment accessoire dédié à la récupération de marchandises dans la zone C-703, de réviser les dispositions applicables à un abri à jardin dans la zone P-193, d'autoriser l'usage camp de jour à la ferme à titre d'usage complémentaire à un usage agricole dans la zone A-2024

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-290-26 - Règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser la distribution externe de bière pour une microbrasserie artisanale autorisée à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par un usage de la classe C4 (restauration) dans la zone C-326, d'autoriser des enseignes totalisant au plus 6 m² de superficie sur un bâtiment accessoire dédié à la récupération de marchandises dans la zone C-703, de réviser les dispositions applicables à un abri à jardin dans la zone P-193, d'autoriser l'usage camp de jour à la ferme à titre d'usage complémentaire à un usage agricole dans la zone A-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-12

Adoption - Projet de règlement numéro 2023-290-27 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone H-218 à même une partie de la zone H-186 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 10 logements dans cette nouvelle zone et d'autoriser un panneau numérique installé par la municipalité dans la zone C-673

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2023-290-27 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone H-218 à même une partie de la zone H-186 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 10 logements dans cette nouvelle zone et d'autoriser un panneau numérique installé par la municipalité dans la zone C-673.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-13

Adoption - Règlement numéro 2023-293-4 modifiant le Règlement de construction 2018-293 afin de modifier les dispositions relatives aux sections accessibles au public d'un bâtiment agricole et de modifier la mesure différente adoptée pour les bâtiments de la zone H-807 affectés par des séparations coupe-feu de cages d'escaliers d'issue interrompues par des planchers et des paliers des escaliers

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-293-4 - Règlement modifiant le Règlement de construction 2018-293 afin de modifier les dispositions relatives aux sections accessibles au public d'un bâtiment agricole et de modifier la mesure différente adoptée pour les bâtiments de la zone H-807 affectés par des séparations coupe-feu de cages d'escaliers d'issue interrompues par des planchers et des paliers des escaliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-14

Dépôt du certificat - Procédure d'enregistrement - Règlement numéro 2023-313-1 modifiant le Règlement 2019-313 et ordonnant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 1) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 499 420 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 1^{er} mai 2023 sur le Règlement 2023-313-1, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 9, et le nombre de demande reçue est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

230515-15

Adoption - Règlement numéro 2023-375-2 modifiant le Règlement 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier certains tarifs relatifs aux loisirs, arts, culture et vie communautaire

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-375-2 - Règlement modifiant le Règlement 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier certains tarifs relatifs aux loisirs, arts, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-16

Dépôt du certificat - Procédure d'enregistrement - Règlement numéro 2023-393 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la toiture du 20, rue Pierre-Boucher et de la toiture et des fenêtres du Café centre d'art, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 007 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 1^{er} au 5 mai 2023 sur le Règlement 2023-393, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 316, et le nombre de demande reçue est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

230515-17

Dépôt du certificat - Procédure d'enregistrement - Règlement numéro 2023-394 ordonnant les travaux d'aménagement intérieur des ateliers municipaux et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 700 000 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

tenue du 1^{er} au 5 mai 2023 sur le Règlement 2023-394, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 316, et le nombre de demande reçue est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

230515-18

Adoption - Règlement numéro 2023-395 ordonnant les travaux d'aménagement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques aux ateliers municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$

CONSIDÉRANT les quatrième et cinquième alinéas de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter dans le titre les mots suivants « aux ateliers municipaux » à la suite de « véhicules électriques », afin de préciser la nature du règlement;

CONSIDÉRANT que les changements apportés au règlement soumis ne sont pas de nature à changer l'objet du projet de règlement déposé;

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-395 - Règlement ordonnant les travaux d'aménagement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques aux ateliers municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-19

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-396 ordonnant des travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable sur la rue De Montbrun entre la rue du Bosquet et le chemin de Touraine, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$

M^{me} la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-396 ordonnant des travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable sur la rue De Montbrun entre la rue du Bosquet et le chemin de Touraine, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$.

230515-20

Procès-verbal de correction - Règlement 2023-260-1 modifiant le Règlement 2017-260 relatif à l'art mural afin de réviser le territoire d'application, le type de construction visé et les annexes

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction concernant le Règlement numéro 2023-260-1 modifiant le Règlement 2017-260 relatif à l'art mural afin de réviser le territoire d'application, le type de construction visé et les annexes.

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

230515-21

**Procès-verbal de correction - Règlement 2023-352-1
établissant un programme d'aide financière à la
restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le
territoire de la Ville de Boucherville**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction concernant le Règlement numéro 2023-352-1 établissant un programme d'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville.

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Rapports et résolutions des comités et commissions

230515-22

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU du
26 avril 2023**

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-063, U2023-065, U2023-069 et U2023-073 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 26 avril 2023 et d'approuver :

1. Partiellement, la demande site du patrimoine numéro 2023-70070 pour autoriser le remplacement des portes en façade avant d'un immeuble situé au 14, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-063. Les modèles de portes et fenêtre présentés à l'option 2 sont aussi acceptés.
2. La demande site du patrimoine numéro 2023-70058 pour autoriser la restauration du revêtement mural d'un immeuble situé au 426, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-065.
3. La demande site du patrimoine numéro 2023-70062 pour autoriser le remplacement du revêtement de la toiture d'un immeuble situé au 578, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-069.
4. La demande site du patrimoine numéro 2023-70067 pour autoriser le remplacement des portes et fenêtres d'un immeuble situé au 8-10, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-073.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-23

Demandes de PIIA présentées au CCU du 26 avril 2023

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-059, U2023-060, U2023-061, U2023-064, U2023-066, U2023-067, U2023-068, U2023-070, U2023-071, U2023-074, U2023-075 et U2023-077 du comité

consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 26 avril 2023 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2023-70073 pour autoriser l'aménagement de plateaux sportifs et l'ajout d'un abri permanent au 520, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2023-059.
2. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70069 pour autoriser le remplacement des portes et fenêtres d'un immeuble situé au 1151, chemin du Général-Vanier, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-060.
3. La demande de PIIA numéro 2023-70060 pour autoriser la construction d'un abri à jardin permanent (pergola) dans le jardin Marcelin-Landry situé dans la cour arrière du 151, rue De Muy, au Centre d'hébergement Jeanne-Crevier, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-061.
4. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70070 pour autoriser le remplacement des portes en façade avant d'un immeuble situé au 14, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-064. Les modèles de portes et fenêtre présentés à l'option 2 sont aussi acceptés.
5. La demande de PIIA numéro 2023-70058 pour autoriser la restauration du revêtement mural d'un immeuble situé au 426, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-066.
6. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70010 pour autoriser le remplacement des deux enseignes détachées situées sur l'emplacement situé au 20, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-067.
7. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70061 pour autoriser un ajout d'étage d'un immeuble situé au 749, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-068. Le conseil suggère aussi la possibilité que les toitures des lucarnes avant et arrière soient au même niveau que le faite du toit principal.
8. La demande de PIIA numéro 2023-70062 pour autoriser le remplacement du revêtement de la toiture d'un immeuble situé au 578, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-070.
9. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70065 pour autoriser une nouvelle construction résidentielle située au 747, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-071.

10. La demande de PIIA numéro 2023-70067 pour autoriser le remplacement des portes et fenêtres d'un immeuble situé au 8-10, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-074.
11. La demande de PIIA numéro 2023-70048 pour autoriser un nouveau modèle de porte de garage vitrée pour le mur arrière d'un l'immeuble situé au 669, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2023-075.
12. La demande de PIIA numéro 2023-70064 pour autoriser la reconstruction du balcon avant d'un immeuble situé au 15, rue Marguerite-Bourgeoys, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-076.
13. La demande de PIIA numéro 2023-70071 pour autoriser la rénovation de la grange d'un immeuble situé au 1001, rang Lustucru, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-077.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-24

21, rue Desmarteau – demande de PIIA – enlever la condition au niveau de l'éclairage pour l'agrandissement

Il est proposé de modifier le texte de la résolution numéro 190702-4 en ajoutant la phrase suivante à la fin du paragraphe 1 :

- Cependant, la condition qui concerne l'éclairage de l'agrandissement ne sera pas exigée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-25

Dépôt du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 14 décembre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité ferroviaire de la réunion du 14 décembre 2022.

230515-26

Dépôt du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 1er février 2023

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité jeunesse de la réunion du 1^{er} février 2023.

230515-27

Dépôt du procès-verbal du comité d'achat responsable - réunion du 15 février 2023

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité d'achat responsable de la réunion du 15 février 2023.

230515-28

Dépôt du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 16 février 2023

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des jumelages de la réunion du 16 février 2023.

230515-29

Dépôt du procès-verbal de la commission de toponymie - réunion du 22 février 2023

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission de toponymie de la réunion du 22 février 2023.

230515-30

Dépôt du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 14 mars 2023

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne de la réunion du 14 mars 2023.

230515-31

Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et vie communautaire - réunion du 13 avril 2023

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3587 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 1^{er} mai 2023 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la réunion du 13 avril 2023.

230515-32

Mise à jour des membres des comités et commissions de la participation citoyenne

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, des membres de certains comités et commissions de la participation citoyenne ont quitté et que d'autres se sont ajoutés;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3586 préparé par la Direction générale daté du 1^{er} mai 2023 et portant sur la mise à jour des membres de comités et commissions de la participation citoyenne;

Il est proposé de désigner officiellement les personnes suivantes à titre de membres des comités et commissions suivants tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

Comité consultatif des arts et de la culture

- M. Jean Martel, maire
- M^{me} Josée Bissonnette, conseillère municipale et présidente du comité
- M. Jonathan C.-Rousseau, chef de service bibliothèque
- M^{me} Stéphanie Poisson, chef de service des arts et de la culture
- M^{me} Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne

- M^{me} Mylène Cyr
- M. Alain Daignault
- M. Olivier Grégoire-Chevarie
- M^{me} Marlène Hins
- M^{me} Denyse Journeault
- M^{me} France Laflèche
- M. Christian Lamy
- M. Jules Emmanuel Mercier
- M. Philippe Néron
- M^{me} Élodie Moreno Parize
- M. Sylvain Parize
- M^{me} Karine Riverin
- M^{me} Marie-Hélène Roy
- M^{me} Cindy Veilleux

Comité consultatif d'urbanisme

- M. Jean Martel, maire
- M^{me} Anne Barabé, conseillère municipale et présidente du CCU
- M^{me} Josée Bissonnette, conseillère municipale
- M^{me} Caroline Viau, chef du service du patrimoine et de l'architecture, et secrétaire du CCU

- M. Alain Baillargeon
- M. Paul Biron
- M^{me} Frédérique Dedeurwaerder
- M^{me} Chantal De Menezes
- M^{me} Catherine Gagné
- M^{me} Laurence Mailhot
- M. Benoit Marion
- M^{me} Marie-Ève Trudeau
- M^{me} Marie-Christine Viel

Comité d'achat responsable

- M. Jean Martel, maire
- M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère municipale et présidente du comité

- M^{me} Anne Barabé, conseillère municipale
- M^{me} Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne

- M. Guillaume Chrétien
- M^{me} Julie Fournier
- M^{me} Isabelle Harvey
- M. Michel Lamarre
- M^{me} Anne-Marie Leduc
- M^{me} Sophie Maurice
- M^{me} Josée Robichaud
- M^{me} Sandra Ximena-Tobon

Comité du triathlon

- M. Jean Martel, maire
- M. Éric Bronsard, directeur des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs
- M. David Beaumier
- M^{me} Johanne Gosselin
- M. Marc Langevin
- M. Frédéric Lord
- M. Martin Trépanier

Comité du Vieux-Boucherville et de ses abords

- M. Jean Martel, maire
- M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale
- M^{me} Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
- M^{me} Natacha Bouvier
- M^{me} Chantal De Menezes
- M^{me} Martine Forest
- M. Karl Jahnke
- M^{me} Andréane Lemay-Mercier
- M. Daniel Renaud
- M. Jean Vigneault, président

Comité ferroviaire

- M. Jean Martel, maire
- M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale et présidente du comité
- M^{me} Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
- M. François Beaulne
- M. Gabriel Ducharme
- M. Martin Dussault
- M. Jean-Marcel Duval
- M. Daniel Galarneau

- M^{me} Sylvie Lamoureux
- M. Louis-Michel Lanoie
- M^{me} Monique Marion
- M. John Moseley
- M. Rémi Tremblay
- M^{me} Gaétane Voyer

Commission des aînés

- M. Jean Martel, maire
- M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale et présidente de la commission
- M. François Desmarais, conseiller municipal
- M^{me} Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
- M^{me} Nancy Tétreault, chef de service vie communautaire
- M^{me} Marie-Laurence Audet, régisseur vie communautaire
- M^{me} Mireille Beaulac
- M^{me} Henriette Bédard-Dumont
- M^{me} Carmen Cardin
- M. Pierre Chagnon
- M. Robert Choquette
- M^{me} Louise Goulet
- M^{me} Monique L'Hérault
- M. Yvon Rousseau
- M^{me} Gina Stooke

Commission des jumelages

- M. Jean Martel, maire
- M. François Desmarais, conseiller municipal, président de la commission
- M. Raouf Absi, conseiller municipal, vice-président pour Les Abymes
- M^{me} Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
- M^{me} Catherine Blain
- M. Marc Boulard
- M. Jacques Chagnon
- M^{me} Nathalie Ferron
- M. André Provost
- M^{me} Andrée Savard
- M. Guy Théorêt
- M^{me} Marie-Ève Trudeau
- M. François Vincent
- M^{me} Deborah Coffre
- M. Simon Roy-Dufort

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-33

**Procès-verbal de correction résolution 230320-39 -
Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs,
des arts, de la culture et de la vie communautaire -
rencontre du 14 février 2023**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 230320-39 - Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - rencontre du 14 février 2023.

La résolution corrigée et le procès-verbal sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

Demandes de dérogation mineure et de démolition

230515-34

Demande de dérogation mineure numéro 2023-70059

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2023-70059;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2023-062;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 25 avril 2023 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2023-70059 à l'égard de l'immeuble situé au 151, rue De Muy sur le lot 1 909 301 du cadastre du Québec, déposée le 21 mars 2023, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour autoriser un abri à jardin permanent (pergola) d'une superficie de 120 m².

Le tout selon la recommandation U2023-062 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation, élévation et perspectives en couleur, 5 pages, préparés par Chantal De Menezes, architecte paysagiste et designer, reçu le 20 mars 2023;
- Photographies (2) de l'aménagement existant, reçues le 21 mars 2023;
- Spécifications techniques du fabricant, reçues le 21 mars 2023;
- Exemple de couleur choisie (1 photographie), reçu le 21 mars 2023;
- Argumentaire et justification de la demande de dérogation mineure, courriel daté du 14 mars 2023 envoyé par Chantal De Menezes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la demande de démolition numéro 2023-70066;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2023-072;

CONSIDÉRANT qu'une affiche a été installée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement invitant les personnes intéressées de se faire entendre relativement à la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 25 avril 2023 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT que la greffière a reçu un avis d'opposition incluant une lettre d'observation de M. Guy Bourrassa dans les délais prescrits, et que ceux-ci ont été transmis aux membres du conseil;

Il est proposé d'accepter la demande de démolition numéro 2023-70066 à l'égard de l'immeuble situé au 747, boulevard Marie-Victorin sur le lot 1 909 786 du cadastre du Québec déposée le 28 mars 2023 pour la démolition de la maison existante, le tout selon la recommandation U2023-072 du CCU. Le conseil suggère au propriétaire de revaloriser les matériaux suite à la démolition de la maison.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Certificat de localisation préparé par Pierre de Beaumont, arpenteur-géomètre, minute 22 600, daté du 11 mars 2011 et reçu le 13 avril 2023;
- Document préparé par Steve Larose, urbaniste, daté et reçu le 27 mars 2023, comprenant :
 - o un rapport d'analyse structurale et les photos de la résidence, préparés par Julie Fournier-Dupuis, ingénieure chez le Groupe AGC, architecture et génie-conseil, datés du 22 décembre 2022;
 - o une soumission préparée par GAIA Construction, indiquant l'étendue des travaux à réaliser pour réparer et rénover la maison et les fondations, datée du 1^{er} octobre 2022.
- Document comprenant les photos du site et de la maison existante, préparé par les propriétaires, reçu le 27 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette se retire pour ce point.

230515-36

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 25 mars au 29 avril 2023 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 5 mai 2023.
2. De féliciter M^{me} Janie Dion, inspectrice à la réglementation à la Direction de l'urbanisme pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter M^{me} Catherine Huard, chargée d'administration à la Direction des travaux publics pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
4. De féliciter M^{me} Mihaela Comsulea-Cotocea, commis en bibliothèque à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
5. De féliciter M^{me} Isabelle Langevin, ouvrière de la voie publique à la Direction des travaux publics pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Bissonnette reprend son siège.

230515-37

Assignation temporaire à la fonction de directrice par intérim de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs

CONSIDÉRANT l'absence du directeur des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs;

Il est proposé que la directrice générale adjointe, M^{me} Marie-Pier Lamarche, assure la fonction de directrice par intérim de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs en l'absence de son titulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-38

Embauche – Chef de section, conseiller stratégique et gestion de projets TI

Il est proposé de procéder à l'embauche de M. Anass Kamouni à la fonction de chef de section, conseiller stratégique et gestion de projets TI, le tout conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

230515-39

Listes des déboursés

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des déboursés suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
 - liste des déboursés numéros 201562 à 201601 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 201602 à 201636 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 201637 à 201746 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 201747 à 201791 inclusivement.
- 2° D'approuver les paiements électroniques suivants :
 - paiements électroniques S24502 à S24570;
 - paiements électroniques S24571 à S24680;
 - paiements électroniques S24681 à S24739;
 - paiements électroniques S24740 à S24792.
- 3° D'approuver les prélèvements directement au compte bancaire suivant :
 - prélèvements directement au compte bancaire 271 à 290 pour un montant de 20 682,93 \$;
 - prélèvements directement au compte bancaire 291 à 303 pour un montant de 14 878,11 \$.
- 4° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-40

Liste des virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver la liste détaillée des virements budgétaires suivante :

Liste détaillée des virements budgétaires 2023
au 8 mai 2023

Écritures 5535 à 5548
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-41

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation
2007-73**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} au 30 avril 2023, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

230515-42

**Rapport du maire sur les faits saillants du rapport
financier audité au 31 décembre 2022**

M. le maire Jean Martel fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier audité de la Ville de Boucherville pour l'exercice financier 2022.

Les faits saillants du rapport financier audité et du rapport de l'auditeur indépendant seront diffusés aux citoyens via le site Web de la Ville et seront transmis aux médias locaux.

230515-43

**Affectation d'une partie de l'excédent de
fonctionnement non affecté du 31 décembre 2022 à des
fins spécifiques**

Il est proposé, à la suite du dépôt du rapport financier audité 2022, que le conseil municipal autorise l'affectation des montants suivants :

- De l'excédent de fonctionnement non affecté : 1 286 660,00 \$
- À l'excédent de fonctionnement affecté - Fonds Vert : 1 141 660,00 \$
- À l'excédent de fonctionnement affecté - Fonds Patrimoine du Vieux-Boucherville : 45 000,00 \$
- Au Fonds Élections : 100 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-44

**Nomination d'un auditeur indépendant pour la Ville de
Boucherville pour les exercices 2023, 2024 et 2025**

CONSIDÉRANT les offres reçues pour les services professionnels à titre d'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3585 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 1^{er} mai 2023 sur le sujet;

Il est proposé de mandater la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeurs indépendants de la Ville de Boucherville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 au montant de 35 642,25 \$, taxes incluses, étant celui qui a soumis le meilleur tarif.

Le mandat est valide pour deux (2) autres exercices financiers, soit celui de 2024 pour 37 366,88 \$, taxes incluses, et 2025 pour 39 091,50 \$, taxes incluses.

Un tarif a également été soumis pour une banque d'heures ou consultation en égard de l'application de toute nouvelle norme ou de transactions particulières. Le taux horaire soumis est de 252,95 \$/ heure, taxes incluses. Le trésorier ou l'assistant-trésorier approuvera toute dépense en lien avec ces heures supplémentaires.

Les deniers sont disponibles pour l'adjudication de ce contrat au poste budgétaire 02-132-11-413, tel qu'en fait foi les certificats du trésorier CT-43-2024, CT-23-2025 et CT-18-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-45

Approbation du financement pour la stratégie québécoise de l'eau (P-13-AM-14-A)

CONSIDÉRANT que la Ville doit produire un bilan annuel de la stratégie de l'eau;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3599 préparé par la Direction du génie daté du 11 mai 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser à cette fin le financement d'un montant de 116 000 \$, taxes nettes, pris à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

230515-46

Adjudication d'un contrat pour le resurfaçage de diverses rues (C-23-02-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour le resurfaçage de diverses rues;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3568 préparé par la Direction du génie daté du 27 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le resurfaçage de diverses rues à Pavages Métropolitain inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 5 354 213,94 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-02-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-47

Adjudication d'un contrat pour la réfection de la rue Newton (phase 2) - C-23-06-C

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection de la rue Newton (phase 2);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3565 préparé par la Direction du génie daté du 1^{er} mai 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection de la rue Newton (phase 2) à Les Entreprises Michaudville inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 3 312 000,00 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-06-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-48

Adjudication d'un contrat pour le drainage de la cour des ateliers des travaux publics (C-23-06-D)

CONSIDÉRANT le contrat pour le drainage de la cour des ateliers des travaux publics;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3566 préparé par la Direction du génie daté du 27 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat pour le drainage de la cour des ateliers des travaux publics à A. & J.L. Bourgeois Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 942 217,83 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-06-D.
2. D'autoriser à cette fin une somme supplémentaire de 125 000,00 \$, taxes nettes, à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-49

Adjudication d'un contrat pour l'aménagement d'un sentier le long de la rivière aux Pins (C-23-07-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'aménagement d'un sentier le long de la rivière aux Pins;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3569 préparé par la Direction du génie daté du 27 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'aménagement d'un sentier le long de la rivière aux Pins à Les Pavages et Terrassements St-Bruno inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 396 200,40 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-07-B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-50

Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif pour la réfection de la rue Newton (phase 2), de la construction d'une piste à rouleaux et d'un parc de planches à roulettes et de projets divers (C-23-15-D)

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif de la réfection de la rue Newton (phase 2), de la construction d'une piste à rouleaux et d'un parc de planches à roulettes, et de projets divers;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3567 préparé par la Direction du génie daté du 27 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif de la réfection de la rue Newton (phase 2), de la construction d'une piste à rouleaux et d'un parc de planches à roulettes, et de projets divers à Solmatech inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 98 286,54 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-15-D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-51

Adjudication d'un mandat de services professionnels pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale (phase II) du boulevard Industriel et du parc Darontal (C-23-15-F)

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale (phase II) du boulevard Industriel et du parc Darontal;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3576 préparé par la Direction du génie daté du 27 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale (phase II) du boulevard Industriel et du parc Darontal à Solmatech inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 68 089,54 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-15-F.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-52

Adjudication d'un contrat pour le renforcement de la structure de la grange au jardin communautaire située au 35, boul. De Montarville (P-20-BA-10)

CONSIDÉRANT le contrat pour le renforcement de la structure de la grange au jardin communautaire située au 35, boul. De Montarville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3593 préparé par la Direction du génie daté du 3 mai 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat pour le renforcement de la structure de la grange au jardin communautaire située au 35, boul. De Montarville à Mr Vieille Grange inc., pour un montant total de 102 437,26 \$, taxes incluses, le tout selon la soumission reçue (P-20-BA-10).
2. D'autoriser à cette fin une somme de 100 000,00 \$, taxes nettes, à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-53

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'antenne radio Itron ERT (P-21-AM-23)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'acquisition d'antenne radio Itron ERT dans le cadre du projet d'installation de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT que le chemin de relève doit être prolongé avec la même technologie pour les compteurs d'eau résidentiels;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3570 préparé par la Direction du génie daté du 27 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'acquisition d'antenne radio Itron ERT dans le cadre du projet d'installation de compteurs d'eau à Les compteurs Lecompte Ltée, pour un montant total de 74 212,68 \$, taxes incluses, le tout selon la soumission reçue (P-21-AM-23).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-54

Reconduction d'un contrat de services professionnels juridiques en droit du travail (SI-21-23)

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3550 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 1^{er} mai 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De procéder à la reconduction du contrat de services professionnels juridiques en droit du travail avec la firme Bernard & Brassard s.e.n.c.r.l., pour la période du 15 juin 2023 au 14 juin 2024, pour la fourniture de services professionnels requis en matière de droit du travail et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2024.
2. D'autoriser la directrice de la Direction des ressources humaines à signer tout document à cet effet.

Ce contrat est estimé pour cette troisième année, à 38 595,37 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au devis et à la soumission SI-21-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-55

Adjudication d'un contrat d'entretien des systèmes d'alarme intrusion, gestion des accès des bâtiments et des centrales de surveillance (SP23-06)

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien des systèmes d'alarme intrusion, gestion des accès des bâtiments et des centrales de surveillance;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3555 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-06 pour l'entretien des systèmes d'alarme intrusion, gestion des accès des bâtiments et des centrales de surveillance à Consultants techniques Technilogic inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 283 469,79 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, le tout conditionnel à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-56

Annulation - Achat d'un camion fourgon atelier 100% électrique (SP23-12)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres SP23-12 pour l'achat d'un camion fourgon atelier 100 % électrique;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission conforme n'a été reçue à l'issue du processus;

Il est proposé d'annuler l'appel d'offres SP23-12 pour l'achat d'un camion fourgon atelier 100 % électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-57

Adjudication d'un contrat pour travaux de réfection de trottoirs, de bordures et d'élargissements d'entrées charretières (SP23-13)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux de réfection de trottoirs, de bordures et d'élargissement d'entrées charretières;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel 2023-3575 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-13 pour les travaux de réfection de trottoirs, de bordures et d'élargissement d'entrées charretières à

Construction G3 inc., pour un montant total de 494 392,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-58

Adjudication d'un contrat pour le service de connexion Internet principal et de connexion à Microsoft Azure (ExpressRoute)

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3572 préparé par la Direction des technologies de l'information daté du 1^{er} mai 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger un contrat d'une durée de 36 mois, débutant la première semaine de juin 2023, pour le service de connexion Internet principal de la Ville et pour le lien ExpressRoute vers Microsoft Azure à la firme Vidéotron Affaires pour un montant mensuel de 1 935 \$, plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

230515-59

Subvention carte annuelle « Parc » ou « Réseau » du parc national des Îles-de-Boucherville

CONSIDÉRANT que la Ville désire assumer cinquante pour cent (50 %) de la valeur d'une carte annuelle « Parc » du parc national des Îles-de-Boucherville, applicables à l'émission des cartes annuelles « Parc » pour le parc national des Îles-de-Boucherville ou « Réseau » aux résidents de la municipalité, afin de favoriser le maintien des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que par cette subvention, la Ville désire faciliter l'accès au parc national des Îles-de-Boucherville pour les citoyens et contribuer à la découverte de ce territoire d'exception;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3592 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 10 mai 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver une entente avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) afin que la Ville de Boucherville assume cinquante pour cent (50 %) de la valeur d'une carte annuelle « Parc » du parc national des Îles-de-Boucherville, applicables à l'émission des cartes annuelles « Parc » pour le parc national des Îles-de-Boucherville ou « Réseau » pour les résidents de la municipalité.

2. D'autoriser le chef de section sport de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs ou la greffière à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-60

Protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) pour l'utilisation temporaire du parc Louis-Hippolyte-Lafontaine

CONSIDÉRANT que le 22 juin 2022, le ministère de l'éducation a autorisé la reconstruction de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite que la nouvelle école soit située sur le terrain de l'école actuelle;

CONSIDÉRANT que le terrain de l'école actuelle est suffisamment grand pour y construire la nouvelle école tout en y conservant l'école actuelle pendant les travaux de reconstruction;

CONSIDÉRANT que pendant la construction de la nouvelle école, aucune cour d'école ne sera disponible sur le terrain appartenant au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP);

CONSIDÉRANT que la Ville et le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) désirent collaborer afin de fournir une cour d'école adéquate et sécuritaire aux élèves pendant la reconstruction de l'école;

CONSIDÉRANT que le parc doit demeurer accessible aux citoyens;

CONSIDÉRANT que les Parties ont un intérêt commun dans le projet;

CONSIDÉRANT que les Parties désirent s'engager l'une envers l'autre pour mener à terme la construction de la nouvelle école sur le terrain de l'école actuelle;

Il est proposé :

1. D'approuver le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) qui a pour objet d'établir les conditions et les modalités d'utilisation du parc Louis-Hippolyte-Lafontaine durant les travaux de reconstruction de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine.
2. De désigner la directrice générale adjointe ou la greffière à signer au nom de la Ville le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-61

Convention d'utilisation du domaine public de la rive face au 25, rue Marguerite-Bourgeoys

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 25, rue Marguerite-Bourgeoys souhaitent aménager la rive face à leur propriété afin de la préserver de la détérioration;

Il est proposé :

1. D'approuver la convention d'utilisation du domaine public de la rive face au 25, rue Marguerite-Bourgeoys.
2. D'autoriser le directeur de l'environnement de la transition écologique ou la cheffe de service à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

230515-62

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 18 mai 2023

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230518-2.1 à CA-230518-2.4.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230518-4.1 et CA-230518-4.2.
3. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-230518-5.1.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230518-6.1 à CA-230518-6.11 et CA-230518-6.14.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230518-8.1 à CA-230518-8.5.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son

représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-63

Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque - 16 mai

CONSIDÉRANT qu'un pour cent (1 %) des Canadien(ne)s sont touchés par cette maladie qui représente plus de 382 500 personnes, soit environ 85 000 citoyens au Québec;

CONSIDÉRANT que de nombreuses personnes atteintes de la maladie cœliaque souffrent pendant des années avant de recevoir un diagnostic, car les symptômes sont très nombreux;

CONSIDÉRANT que Cœliaque Québec reconnaît avec d'autres organisations internationales de patients, le 16 mai comme la Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque;

Il est proposé de désigner le 16 mai de chaque année comme la Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230515-64

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - 17 mai 2023

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville soutient les droits de la personne et s'oppose à toute forme de discrimination;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est résolu que le conseil municipal de la Ville de Boucherville proclame le 17 mai 2023 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

230515-65

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

**VILLE DE BOUCHERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU
RÈGLEMENT 2023-260-1 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2017-260 RELATIF À L'ART
MURAL AFIN DE RÉVISER LE
TERRITOIRE D'APPLICATION, LE TYPE
DE CONSTRUCTION VISÉ ET LES
ANNEXES**

Procès-verbal de correction du Règlement numéro 2023-260-1 modifiant le Règlement 2017-260 relatif à l'art mural afin de réviser le territoire d'application, le type de construction visé et les annexes adopté le 17 avril 2023.

NATURE DE LA CORRECTION

Le présent procès-verbal vise la correction d'une coquille mineure de numérotation au règlement mentionné précédemment.

DOCUMENT À L'APPUI DU PROCÈS-VERBAL

Résolution n° 230417-9

Je soussignée, greffière de la Ville de Boucherville, modifie par le présent procès-verbal de correction, le Règlement numéro 2023-260-1 modifiant le Règlement 2017-260 relatif à l'art mural afin de réviser le territoire d'application, le type de construction visé et les annexes de la manière suivante :

- par le remplacement, au 5^e considérant, du numéro de projet de règlement « 2023-290-26 » par « 2023-260-1 ».

Cette modification vise une erreur qui apparaît évidente à la lecture du règlement.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Boucherville ce 11 mai 2023.



Marianna Ruspil, greffière

**VILLE DE BOUCHERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU
RÈGLEMENT 2023-352-1 ÉTABLISSANT
UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À
LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS
D'INTÉRÊT PATRIMONIAL SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE
BOUCHERVILLE**

Procès-verbal de correction du Règlement 2023-352-1 établissant un programme d'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville adopté le 20 mars 2023.

NATURE DE LA CORRECTION

Le présent procès-verbal vise la correction d'une coquille mineure d'un oubli d'un titre de sous-paragraphe au règlement mentionné précédemment.

DOCUMENT À L'APPUI DU PROCÈS-VERBAL

Résolution n° 230320-19

Je soussignée, greffière de la Ville de Boucherville, modifie par le présent procès-verbal de correction, le Règlement 2023-352-1 établissant un programme d'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville de la manière suivante :

- par l'ajout des mots suivants, incluant les guillemets : « Éléments en saillie », entre les mots « intitulé » et « les » de l'article 7.

Cette modification vise une erreur qui apparaît évidente à la lecture du règlement.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Boucherville ce 11 mai 2023.



Marianna Ruspil, greffière

**VILLE DE BOUCHERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE
LA RÉOLUTION 230320-39 – DÉPÔT DU
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
DES LOISIRS, DES ARTS, DE LA
CULTURE ET DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE – RENCONTRE DU
14 FÉVRIER 2023**

Procès-verbal de correction de la résolution 230320-39 – Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire – rencontre du 14 février 2023.

NATURE DE LA CORRECTION

Le présent procès-verbal vise la correction d'une coquille mineure sur le titre du programme de la recommandation 20230214-03 de la résolution mentionnée précédemment.

DOCUMENT À L'APPUI DU PROCÈS-VERBAL

Sommaire décisionnel n° 2023-3454
Résolution n° 230320-39

Je soussignée, greffière de la Ville de Boucherville, modifie par le présent procès-verbal de correction, la résolution 230320-39 – Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire – rencontre du 14 février 2023 de la manière suivante :

- par le remplacement du titre du programme de la recommandation 20230214-03 intitulé « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 » par « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025 ».

Cette modification vise une erreur qui apparaît évidente à la lecture de la résolution.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Boucherville ce 11 mai 2023.



Marianna Ruspil, greffière